





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 24 MAI 2016 à 18H30

	Date de convocation :	19 mai 2016
	Lieu de la réunion :	Salle du Conseil Municipal
	Président :	Madame Corinne VIGNON- ESTEBAN
	Secrétaire de Séance :	Madame Myriam ALZAGA

Etaient présents :

1. Madame Corinne VIGNON ESTEBAN
2. Madame Claudette FAGET
3. Madame Aurore MERVILLE COMET
4. Monsieur Michel GODARD
5. Monsieur Raphaël LANGLAIS
6. Monsieur Gérard PRADEL
7. Madame Myriam ALZAGA
8. Madame Chantal PINEL
9. Monsieur Michaël HAHN
10. Monsieur Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
11. Monsieur Didier CORTES
12. Monsieur Christian CHEVALLIER
13. Monsieur Robert JORDAN

Ont donné procuration :

- | | |
|--------------------------------|--|
| 14. Monsieur Patrick GRIGIS | procuration à Monsieur CHEVALLIER |
| 15. Monsieur François MERVILLE | procuration à Madame MERVILLE-COMET |
| 16. Madame Anne- Laure BONATO | procuration à Madame FAGET |
| 17. Madame Christine MUNICH | procuration à Madame VIGNON ESTEBAN |
| 18. Madame Anne-Lise CAMUS | procuration à Monsieur FOUCHOU-LAPEYRADE |
| 19. Madame Bernadette FAURE | procuration à Monsieur CORTES |

Madame le Maire ouvre la séance. Elle accueille les participants, cite les procurations. Elle désigne Myriam ALZAGA secrétaire de séance et fait lecture de l'ordre du jour. Elle souhaite la bienvenue à Robert JORDAN.

1. Lecture et approbation de la séance du Conseil Municipal du 5 avril 2016

Corinne VIGNON donne lecture du procès-verbal de la séance 5 avril février 2016 et demande d'approuver le procès-verbal.

Didier CORTES :

Juste une remarque Madame le Maire, sur le vote du compte administratif, vous ne pouvez pas voter.

Corinne VIGNON :

Exact .

Didier CORTES :

Donc c'est 13 «pour» et 4 «contre».

Corinne VIGNON :

Très juste. Nous prenons note.

2. Décisions du Maire, en vertu de la délibération prise le 1^{er} septembre 2014 donnant délégation à Mme le Maire sur la gestion d'affaires définies.

Corinne VIGNON :

Vous avez sur votre bureau le feuillet qui va être distribué dans les boîtes aux lettres sur le plan de gestion de la canicule renouvelé comme chaque année et l'extinction de l'éclairage public à partir du mois de juin. M. Langlais vous pouvez nous en parler ?

Raphaël LANGLAIS :

Nous avons voté pour l'acquisition de 8 horloges astronomiques sur 8 postes électriques. C'est Bouygues Energie qui intervient ce 1^{er} juin pour un démarrage de l'extinction en nuit profonde dans la nuit du 1^{er} au 2 juin. Vous trouverez la liste des rues concernées au verso.

Corinne VIGNON :

Notez les trois points importants.

Raphaël LANGLAIS :

Les agents de la commune ont été formés à cette extinction pour répondre aux demandes des habitants. Un poste électrique commande des candélabres mais pas obligatoirement sur toute une rue, comme la rue du collège ou la rue du village. Pour certaines rues, en effet, une partie sera allumée et l'autre sera éteinte du fait de ce groupement électrique et non de découpage géographique des quartiers. Côté technique, ce sera opérationnel dans la nuit du 1^{er} au 2 juin 2016.

Corinne VIGNON :

Je vous remercie.

Idiatou revient au mois de septembre, elle était en disponibilité. Elle souhaite réintégrer notre commune. Elle a, de mémoire, un contrat de 17 heures. Elle s'occupait du ménage et de la cantine. C'est ce qu'elle va continuer à faire.

Ensuite, les piétonniers du lac vont être comblés. C'est l'entreprise Cazals qui va s'en charger. Nous avons fait des demandes de devis auprès de plusieurs entreprises : Eiffage, Cazals... Nous allons combler tous les chemins du lac. Lorsque vous êtes sur le bras droit (vue du dessus), vous allez vers le bras gauche, il y a une petite montée qui était en bitume, et qui avec le temps s'était abîmée. Nous allons bitumer à nouveau, mais avec une technique précise, car si nous remettons du bitume dessus, il y aura un dévers et cela s'abîmera car nous sommes en contre pente. Ils vont mettre de longues grilles en béton et remettre le chemin à niveau, il y aura une montée mais plus ce dévers. Il sera bitumé couleur sable. Nous devrions pouvoir cheminer tranquillement. Cette opération coûte 24.000 € H.T. Le Petit Cab puisqu'ils vont faire leur travaux, vont tout abîmer. Donc ils devront refaire cette partie-là.

Nous relançons le marché restauration.

Aurore MERVILLE-COMET :

Nous avons reçu une relance sur une année renouvelable deux fois par lettre recommandée avec accusé de réception. C'est la différence avec le précédent marché.

Corinne VIGNON :

Apparemment les parents sont satisfaits.

Aurore MERVILLE-COMET :

Ils ont mangé à la cantine et cela s'est très bien passé. Ils étaient même étonnés de la qualité du repas par rapport au tarif demandé.

Corinne VIGNON :

Autre information, qui a été votée dans le budget, nous avons contacté l'Ugap pour acheter le tracteur et l'épareuse. Théoriquement le tracteur devrait arriver en juin, d'un montant de 30.001 € TTC

Claudette FAGET :

Non....

Michel GODARD :

C'est juste le tracteur.

Corinne VIGNON :

C'est le tracteur.

Michel GODARD :

Il y a le godet, la mise en route ... nous sommes à 44.000€ avec tout.

Claudette FAGET :

TTC

Corinne VIGNON :

Il faut dire surtout qu'il y a un bras.

Michel GODARD :

Qui était en plus, qui était à 16.000 €, ils nous changent également les roues qui iront sur tous les terrains. Le tout 16.000 et 44.000€

Corinne VIGNON :

Mais de toute façon nous avons budgétisé 60.000€. Cela dit, il y a la reprise du KUBOTA.

Michel GODARD :

Oui la reprise sera déduite du prix.

Corinne VIGNON :

C'est-à-dire 8.900€. L'UGAP était vraiment moins cher.

Michel GODARD :

Oui c'était le moins cher et surtout pour un tracteur de 72 chevaux.

Corinne VIGNON :

Oui et il a une cabine, pour faire toutes les grandes butes rue du collège, cela va changer la vie.

Michel GODARD :

Nous allons gagner énormément de temps. Il y avait des endroits que nous n'arrivions pas à faire avec l'ancien tracteur.

Corinne VIGNON :

Nous l'aurons en juin donc si vous voyez un nouveau tracteur dans les rues, ne soyez pas étonnés.

Michaël HAHN :

Qui sera le pilote ?

Corinne VIGNON :

Ce sera Cyrille Bois qui a le permis poids lourds. Voilà...nous avons vu les décisions du Maire.

3. Tirage au sort des jurés d'assises

Madame le Maire garde la parole.

Comme chaque année nous allons tirer au sort. L'année dernière c'était Anne-Laure BONATO, donc cette année, Monsieur Gérard Pradel si vous voulez bien... Il faut 3 noms et désigner des personnes de plus de 23 ans. Si vous êtes d'accord, nous pouvons en donner deux à Madame Aurore MERVILLE-COMET et une autre liste à Gérard PRADEL ? La plus jeune et le plus mature.

Aurore MERVILLE-COMET :

Il faudrait donner un chiffre.

Gérard PRADEL :

Je donne un chiffre et puis...

Aurore MERVILLE-COMET :

Un numéro de page...

Gérard PRADEL :

18

Corinne VIGNON :

Page 18 ?

Gérard PRADEL :

Non numéro 18.

Aurore MERVILLE-COMET :

Ah ! Il est radié !

Gérard PRADEL :

75

Aurore MERVILLE-COMET :

BALERIO Amélie Sonia Denise, née en 1991.

Corinne VIGNON :

Oui c'est bon.

Madame Aurore MERVILLE-COMET épelle le nom tiré au sort.

Corinne VIGNON :

Vous pouvez tirer au sort en pointant du doigt.

Aurore MERVILLE-COMET :

Radié

Un autre tirage au sort est effectué.

Aurore MERVILLE-COMET :

13, Rue du sentier du Lac, LUONG XUAN NHU Vanessa

Claudette FAGET :

Comment ?

Aurore MERVILLE-COMET et Raphaël LANGLAIS :

LUONG XUAN NHU Vanessa (ils épellent)

Aurore MERVILLE-COMET :

Née le 18 décembre 1986.

Gérard PRADEL :

250

Aurore MERVILLE-COMET :

CANGELOSI Adrian né le 9 février 1989, 2 bis Rue des Pyrénées.

Corinne VIGNON :

Nous en avons 3. Je vous remercie.

✓

TRAVAUX

4. Autorisation de signature d'avenants pour travaux complémentaires dans le cadre du marché « Pôle jeunesse ».

Corinne VIGNON :

Concernant la maison Ragou comme vous le savez, les travaux avancent, évidemment il s'agit de rénovation donc il y a des surprises. Premier élément au niveau des réseaux, je vous avez parlé des réseaux amiantés, vieillissants et parallèlement il fallait enterrer les réseaux, Raphaël vous pouvez nous en dire plus ?

Raphaël LANGLAIS :

Oui il y avait le réseau Télécom. La tête du réseau télécom de la maison Ragou était sur un mât non répertorié par France Télécom nous avons dû prolonger pour atteindre la bonne chambre qui était équipée. Hier ils ont terminé de raccorder les fourreaux à la chambre, j'attends que les armoires électriques soient raccordées pour que Orange puisse passer le câble.

Corinne VIGNON :

Nous avons essayé de trouver des économies et nous avons réduit la taille des marches d'escalier, car au départ il était prévu que les marches soient plus imposantes, nous avons choisi la taille réglementaire c'est-à-dire 1m40 pour économiser 2 000 €, donc, les suppléments moins les économies effectués nous donnent un total de 7 419.40 €. Au niveau du Gros œuvre, la surprise est que le garage de la maison Ragou était construit non pas sur des fondations mais sur la terre directement. Il n'était pas question de laisser l'ouvrage en l'état. Il a été choisi par la force des éléments de détruire et de reconstruire. Cela correspondait à des travaux complémentaires de 10 494.50 €. Au niveau de la charpente, une des voliges était complètement imbibée d'eau, d'insectes...elle était très vieille, il a fallu déposer les tuiles, changer la volige et remettre les tuiles d'un montant de 10 678,42 €.

L'affermissement TC c'est la tranche conditionnelle et nous l'avons confirmé. La tranche conditionnelle de 7 816.42€ avait déjà été prévue dans le cadre de la menuiserie. Je vous demande de m'autoriser à signer l'avenant de TP d'OC d'un montant de 4 337.90 €, l'avenant au marché concernant le gros œuvre d'un montant de 10 494.50 € et l'affermissement de la tranche conditionnelle de 7 616.42 € concernant les menuiseries et parallèlement, l'avenant n°1 d'un montant de 8 062 €, c'était le changement du bois pour que nos enfants soient en parfaite sécurité. Avez-vous des questions ?

Didier CORTES :

Nous nous allons voter contre, par rapport au projet. Malheureusement nos craintes sont fondées, nous pensons que cela va aller encore plus loin, nous avons déjà débattu là-dessus.

Corinne VIGNON :

D'accord très bien. La fin des travaux est prévue début juillet, ensuite il va y avoir tout le travail d'embellissement.

Didier CORTES :

L'embellissement, c'est extérieur ?

Corinne VIGNON :

Oui c'est extérieur, le gazon, les plantes...Nous ferons théoriquement une inauguration officielle fin septembre début octobre, avec la CAF...

Nathalie AYZAC :

Nous avons eu la subvention de la CAF de 67 000 €

Corinne VIGNON :

67 000€, nous avons eu la subvention de la CAF, le Conseil Départemental... Nous ferons l'inauguration avec la population et les enfants surtout. Nous allons passer au vote :

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. 4 voix « contre » et 15 voix « pour ».

✓

URBANISME

5. Autorisation d'occupation du domaine public

Corinne VIGNON :

Il s'agit d'une délibération qui nous est demandée dans le cadre de l'instruction du permis de construire du petit Cab. Vous avez un petit graphique pour vous expliquer la configuration. Vu du dessus, vous voyez le Petit Cab. A ce jour il y a un mur de soutènement ici, vous avez la bute et vous avez le pare tour. Cette ligne en rouge est la parcelle privée du Petit Cab et le plan prévu d'implantation, prévoit un débordement ici du bâtiment, il y a également l'escalier qui ici est sur la parcelle, mais là se trouve sur le domaine public. L'idée est d'autoriser l'occupation de ce domaine public et du « débord de toit » qui surplombe le domaine public. Je rassure tout le monde, nous ne passons jamais là étant donné qu'il y a le mur de soutènement. Tout est à leur charge. Pour l'instruction du permis de construire, ils nous demandent une autorisation sur cette occupation du domaine public. Je vous propose de voter si vous en êtes d'accord.

Didier CORTES :

Juste pour comprendre, l'escalier a été déplacé, c'est bien cela ?

Corinne VIGNON :

Oui. Il va être déplacé parce qu'actuellement vous avez le Petit Cab et le mini-golf.

Donc, prochainement il y aura le Petit Cab qui empiète sur le mini-golf et l'escalier est déporté sur la droite.

Je vous propose de voter cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Vote à l'unanimité

✓

FINANCES

6. Autorisation de demande de subvention parlementaire pour le projet de mise en accessibilité des bâtiments publics – année 2017 (écoles maternelle et élémentaire).

Corinne VIGNON :

Nous en avions déjà parlé. Nous obtenons régulièrement des subventions, de Madame ARRIBAGÉ, la Députée ou Madame MICOULEAU, la Sénatrice. Nous avons reçu aujourd'hui un courrier qui nous annonce la bonne nouvelle disant qu'ils nous octroient 6 000€ au lieu de 3 000€. Nous proposons de flécher ce budget vers les mises en accessibilité des bâtiments publics, puisque nous devons acheter des rampes...

Didier CORTES :

Le programme c'est bien pour l'année 2017 ?

Corinne VIGNON :

Oui tout à fait, pour 2017.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Vote à l'unanimité

7. Autorisation de prise en charge ou de remboursement des frais de déplacement et/ou de missions des élus

Corinne VIGNON :

Comme nous l'ont demandé nos collègues, et comme nous en avons parlé lors du budget, nous nous sommes renseignés longuement. Je dois vous avouer que bon nombre de municipalités ne font pas de délibérations, mais certaines en font. Balma et Quint-Fonsegrives n'en font pas. Donc, nous vous proposons une délibération large avec 3 points essentiels.

Tout d'abord, les frais de déplacements courants sur la commune ne sont jamais remboursés et c'est la loi. Deuxième point, lorsqu'il y a des frais d'exécution d'un mandat spécial ou frais de mission, nous pouvons considérer par exemple, qu'il y ait un jour une catastrophe naturelle à Flourens et qu'il faille monter de toute urgence au Ministère voir le Président de la République, cela pourrait être considéré comme des frais de mission et cela serait dans l'intérêt général. Comme ce cas ne s'est pas produit et si bien sûr il se produisait, ce que nous vous proposons dans cette délibération ne serait pas d'actualité. Je m'explique : nous vous proposons que les frais de missions soient les frais de missions du Congrès des Maires ou du Salon des Maires car nous obtenons dans ces salons un certain nombre d'informations au niveau des fournisseurs, des contacts mais surtout le congrès. Car il ne faut pas confondre congrès et salon des Maires. Au salon, ce sont des stands où nous voyons des tas de choses. Et puis le congrès des Maires est composé d'une série de réunions, de colloques. Les maires

se réunissent, il y a de grandes discussions et nous avons un grand nombre d'informations et un échange très privilégié. Nous vous proposons que 2 membres du Conseil Municipal puissent aller au Congrès et au Salon des maires. Il est clair que si j'y vais, je n'y retournerai pas. Et nous proposerons au Conseil Municipal le congrès des Maires puisque cela n'a pas été fait cette année, pour la bonne et simple raison que vos places, Aurore et Myriam, ont été annulées. De mon côté je peux y aller cette fois-ci au mois de mai, il est vrai qu'il serait intéressant que nous le soumettions au Conseil Municipal, à la suite de la proposition de votre collègue, que nous en parlions et que nous décidions qui peut y aller... Dans le cas où il y est deux personnes, car cela peut être un homme et une femme, nous n'allons pas tous dormir dans la même chambre. S'il s'agit d'un homme et d'une femme cela peut paraître délicat, donc nous proposons deux chambres et deux transports. Les frais de bouche sont à la charge complète de l' élu.

Troisième possibilité : les frais de déplacement dans l'exercice habituel du mandat. Lorsqu'un élu et en particulier un conseiller municipal (pas rémunéré) doit aller à Toulouse Métropole nous représenter dans une commission, à un moment donné, s'ils le souhaitent, (à ce jour cela n'a jamais été fait, il faut le savoir) je vous propose de défrayer à hauteur des frais kilométriques et en dessous de 8 chevaux fiscaux. Je sais que tout le monde est très précautionneux à ne pas dépenser les deniers publics, cela dit il y a quelques missions, je ne parle pas du maire ou des adjoints qui ont des indemnités, je pense surtout aux conseillers municipaux qui peuvent être amenés à avoir des frais de déplacements. Je pense à M. FOUCHOU quand il s'est déplacé à DREMIL.

Jean-Pierre FOUCHOU LAPEYRADE :

Je n'ai jamais rien demandé.

Corinne VIGNON :

Je sais que vous n'avez jamais rien demandé et justement cela est couramment pratiqué.

Jean-Pierre FOUCHOU LAPEYRADE :

Justement ce n'est pas car c'est couramment pratiqué qu'il faut...

Corinne VIGNON :

Je suis d'accord avec vous, Monsieur.

Jean-Pierre FOUCHOU LAPEYRADE :

Est-ce que c'est dans les textes ?

Corinne VIGNON :

C'est couramment pratiqué et c'est accepté par la trésorerie. Cela n'a jamais été fait, cela reste des sommes minimales en tous cas cette délibération vous est présentée de façon complète. Là nous bornons tous les cas et bien entendu nous allons être très attentifs aux deniers publics. Est-ce que vous avez des questions ? Bien entendu nos collègues, élus de l'opposition, pourront participer également lorsque nous débattons l'année prochaine sur la participation, des gens pourront se proposer. Y-a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. 4 voix « contre, 15 voix « pour ».

8. Autorisation de versement d'une subvention exceptionnelle à l'association La Petite Maison d'Hermance

Madame le Maire donne la parole à Madame MERVILLE-COMET.

Aurore MERVILLE-COMET :

Au mois de janvier, les jeunes du Centre Animation Jeunesse ont organisé un vide grenier au profit de la Petite Maison d'Hermance. Ils ont récolté ce jour-là, 800€ environ (moins les frais engagés pour cette journée). Nous proposons de voter la subvention exceptionnelle d'un montant de 600€ à la Petite Maison d'Hermance. Nous vous demandons d'approuver cette délibération afin que la trésorerie puisse reverser le montant.

Corinne VIGNON :

Très bien. Vous avez des questions ? Nous allons passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. La délibération est votée à l'unanimité.

✓ **ENFANCE – JEUNESSE**

9. Vote des tarifs pour les séjours des vacances d'été 2016,

Madame le Maire donne la parole à Madame MERVILLE-COMET.

Aurore MERVILLE-COMET :

Cette année nous renouvelons le séjour à Saint-Sardos qui est d'ailleurs complet. Il y a 40 enfants. Le tarif proposé est de 140 € par enfant de Flourens, 155 € pour les enfants extérieurs à la commune. C'est le même tarif que l'an dernier. Ensuite, il y a un deuxième séjour qui se déroulera la semaine juste avant pour le Centre Animation Jeunesse qui se déroulera aux Forges de Quillan, proposé au tarif de 220 €. Au cours de ce séjour ils vont faire de nombreuses activités. C'est dans l'Aude.

Raphaël LANGLAIS :

Je le conseille, les enfants sont en pleine nature.

Aurore MERVILLE-COMET :

140 € et 155 € pour Saint-Sardos et 220 € pour les Forges de Quillan.

Corinne VIGNON :

Et nous avons déjà des réservations.

Aurore MERVILLE-COMET :

Pour Saint-Sardos c'est complet. Pour les Forges de Quillan, je n'ai pas encore les retours. Sur les Forges, nous avons tablé sur 24.

Christian CHEVALLIER :

A combien nous revient le séjour par personne ? Car je trouve la différence entre personne de Flourens et personne hors Flourens minime...

Aurore MERVILLE-COMET :

La commune participe à hauteur de 1 500 €. Dans tous les cas, il y a un budget qui est alloué pour l'enfance. Ils savent que la consigne n'est pas de faire un séjour auquel peu pourront accéder, mais plutôt un séjour abordable pour la plupart des enfants. Sachant qu'à partir de cette année, nous acceptons les bons CAF. Pour les enfants, dont les parents ne peuvent pas payer le séjour, la CAF verse 18 € par jour.

Corinne VIGNON :

Très bien. Nous allons passer au vote.

Didier CORTES :

Juste deux ou trois questions complémentaires. Savons-nous combien viennent de l'extérieur à Saint-Sardos ?

Aurore MERVILLE-COMET :

Il y en a 3 ou 4.

Didier CORTES :

Ce sont des enfants qui fréquentent l'école et qui sont de commune extérieure c'est cela ?

Aurore MERVILLE-COMET :

Non, ce sont les enfants qui fréquentent le centre de loisirs et qui sont de communes extérieures. Maintenant nous avons très peu d'enfants extérieurs. Nous devons en avoir 2 ou 3 en primaire et il n'y en a plus en maternelle. L'effectif étant en train d'exploser, nous avons presque 32 ou 33 enfants en petite section cette année.

Didier CORTES :

Et question complémentaire, pour le CAJ il n'y a pas de tarif pour les enfants extérieurs.

Aurore MERVILLE-COMET :

Non, le tarif volontairement est resté extérieur ou intérieur car le but est que le CAJ devienne un endroit où les jeunes se rencontrent.

Corinne VIGNON :

Nous allons passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. La délibération est votée à l'unanimité.

✓ **RESSOURCES HUMAINES**

10. Création d'emplois saisonniers durant la période de juillet à août 2016.

Corinne VIGNON :

Nous n'allons pas changer les bonnes habitudes puisque nous employons des saisonniers depuis un certain nombre d'années, M. CORTES depuis quand cela date ?

Didier CORTES :

Cela doit dater de 2000.

Corinne VIGNON :

C'était une excellente initiative. Nous allons employer les enfants, nous avons mis une annonce dans le Regard afin que les jeunes nous proposent leur candidature. Nous essayons toujours de privilégier les enfants qui ont déjà fait deux candidatures et puis les jeunes du Chêne vert... Ce qui est important, c'est l'encadrement des enfants. Le but n'est pas d'employer des jeunes, qu'ils restent assis et qu'ils ne fassent rien. Nous pouvons leur confier des tâches extrêmement précises et que nos agents les encadrent un maximum notamment durant la période d'été où il y a moins d'agents.

Aurore MERVILLE-COMET :

Je sais qu'il y en a deux qui ont aidé Gisèle pour le nettoyage de la Salle des Fêtes, à sortir les armoires...

Corinne VIGNON :

Donc je vous propose d'adopter cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. La délibération est votée à l'unanimité.

11. Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (avancement)

Corinne VIGNON :

Je laisse la parole à Aurore MERVILLE-COMET.

Aurore MERVILLE-COMET :

Depuis le 1^{er} juin 2010, nous avons un adjoint administratif de première classe qui est au 12^{ème} échelon. Cela fait déjà 6 ans qu'elle est à cet échelon- là. Après avis de la commission administrative paritaire, elle peut prétendre au grade d'adjoint administratif principal de deuxième classe. C'est de l'avancement, elle reste catégorie C mais elle change de grade.

Corinne VIGNON :

Pour information, il s'agit de Sylvie SAFFON.

Elle le mérite amplement.

Je vous propose d'adopter cette délibération.

Didier CORTES :

J'ai juste une remarque sur le corps de la délibération... c'est 2^{ème} classe.

Aurore MERVILLE-COMET :

C'est 2^{ème} classe à la 3^{ème} ligne.

Didier CORTES :

Oui.

Corinne VIGNON :

Exactement. Et d'ailleurs il me semble qu'il y a inscrit première classe en bas.

Aurore MERVILLE-COMET :

Oui c'est normal, elle est actuellement adjoint administratif de 1^{ère} classe et elle va passer adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Corinne VIGNON :

Exactement. Je vous invite à voter cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. La délibération est votée à l'unanimité.

12. Renouvellement d'un contrat d'accroissement temporaire d'activité d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet.

Corinne VIGNON :

Nous avons embauché Sandra TINNES, pour remplacer en partie Suzanne. Sandra fait beaucoup de choses, elle est très appréciée du public. Je pense que toutes les personnes qui travaillent avec elle, sont amplement satisfaites de ses qualités professionnelles. C'est une personne qui travaille sur de nombreux points : les PV extraits de cette bande sonore, les délibérations, la gestion des congés, le site Internet, secrétariat...Elle est disponible pour tous et tout le temps. Elle fait du standard lorsque Virginie n'est pas là. Au vu de la qualité de son travail, je vous propose de renouveler son contrat à partir du 1^{er} juin 2016, pour une durée de 6 mois. Avez-vous des questions ? Je vous propose d'adopter la délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. La délibération est votée à l'unanimité.

13. Signature d'un contrat aidé à temps complet pour le service technique.

Corinne VIGNON :

Nous allons nous remettre dans le contexte des services des ateliers municipaux. Vous le savez, nous avons un agent en souffrance physique, qui a des problèmes de santé. Tous les jours nous voyons combien c'est compliqué. Hier encore, il n'a pas pu prendre le véhicule pour aller faire quelques courses.

Michel GODARD :

Il a du diabète.

Corinne VIGNON :

Il était à un taux excessif. Nous avons un problème par rapport à l'équipe. Vous le savez, il faut toujours être en équipe de deux personnes. Nous avons à ce jour 4 agents dont un qui ne peut pas. Pour donner sa chance à un jeune, nous vous proposons d'employer un jeune homme qui s'appelle Thomas, qui a fait du compagnonnage et souhaite rentrer dans la filière Espaces Verts. C'est un jeune homme qui n'a pas de diplôme mais qui est travailleur. L'idée serait de donner sa chance à ce jeune et de bénéficier des aides de l'Etat puisque grâce au Contrat Avenir, 75% de sa rémunération serait prise en charge, il s'agirait également d'agrandir l'équipe. Nous

pourrions réellement faire des binômes : ils seraient deux à chaque fois. Parallèlement, le cinquième agent aura des tâches plus techniques, moins fatigantes (réparations, petit bricolage...) avec une charge de travail complète. Ce contrat est d'une durée de 24 mois, ensuite nous verrons.

Michel GODARD :

Il sera formé par moi, puis Benjamin.

Corinne VIGNON :

Oui il sera formé sur les espaces verts. Apprendre à se servir de la débroussailleuse...

Didier CORTES :

Le Contrat Aidé débouche obligatoirement de mémoire vers une embauche.

Aurore MERVILLE-COMET :

Non pas obligatoirement.

Corinne VIGNON :

24 mois, cela nous laisse le temps de voir. Le coût pour la collectivité n'est pas cher et cela donne une chance aux jeunes.

Aurore MERVILLE-COMET :

Et cela permet de les former aux techniques.

Corinne VIGNON :

Je vous propose d'adopter cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. La délibération est votée à l'unanimité.

14. Autorisation de mandat pour une mission optionnelle – convention de participation santé et prévoyance,

Madame le Maire donne la parole à Aurore MERVILLE-COMET.

Aurore MERVILLE-COMET :

Avec Madame AZALGA nous réalisons une étude concernant la prévoyance et le maintien de salaire pour les agents. Il s'avère que le centre de gestion fait exactement la même étude. Ils nous proposent d'adhérer à cette étude pour pouvoir en bénéficier. C'est une adhésion à l'étude et non pas au produit final. Nous n'avons aucune obligation de le signer si les conditions ne nous conviennent pas à l'issue. Le Centre de Gestion a une force que nous n'avons pas car forcément avec 30 agents nous n'avons pas la force de 10 000 ou 2 000 agents. Les tarifs que pourra nous proposer le Centre de Gestion ne sont pas les tarifs que nous aurions pu négocier. Si jamais nous décidions d'adhérer, ce service demande une participation de la commune aux frais de mutuelles.

Didier CORTES :

La couverture, c'est le maintien de salaire ?

Aurore MERVILLE-COMET :

Alors dans le cadre où un agent est en maladie, la loi lui octroie tant de jours de maintien, et une fois que ces jours-là sont terminés, il perd du salaire. Le maintien du salaire permet de maintenir ce salaire qui serait perdu.

Didier CORTES :

Jusqu'à une durée déterminée ?

Aurore MERVILLE-COMET :

C'est justement ce que va déterminer ce marché. Il y a plusieurs options possibles. Le but serait de le mettre en place en 2017.

Corinne VIGNON :

Cela semble juste.

Aurore MERVILLE-COMET :

Oui ils ont une expertise juridique que forcément nous n'avons pas, c'est intéressant.

Corinne VIGNON :

Je vous propose d'adopter cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. La délibération est votée à l'unanimité.

✓ **SIPEBE**

15. Modifications des statuts du SIPEBE.

Madame le Maire donne la parole à Aurore MERVILLE-COMET.

Aurore MERVILLE-COMET :

Il y a quelques mois, nous avons voté les statuts du SIPEBE. Dans l'article 5, nous avons mentionné qu'un délégué suppléant peut remplacer tout titulaire absent. Or, par courrier du 1^{er} mars, la Préfecture nous a rappelé qu'il fallait modifier les statuts du SIPEBE en retirant tout simplement cet alinéa.

Didier CORTES :

Parce qu'ils considèrent que, de fait, les suppléants remplacent les titulaires...

Aurore MERVILLE-COMET :

Et qu'un suppléant ne peut pas remplacer un titulaire d'une autre commune que la sienne, puisque seul le Conseil Municipal d'une commune est habilitée à dire qui peut le représenter. Cela allait donc à l'encontre... Nous en avons également profité pour mettre à jour les statuts car il y avait une erreur qui s'était glissée dans une formule de calcul. La formule de calcul du 3 Art. 7. Cette formule a été modifiée pour correspondre à ce qu'elle aurait dû être dès le départ.

Corinne VIGNON :

Je vous propose d'adopter cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. La délibération est votée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES : Pas de questions diverses.

Madame le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal, et invite tous les membres à se rendre à la fête locale.

La séance est levée.